



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

**Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social**

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦ ᑲᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲᑲ

COMPTE RENDU

361^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(ADOPTÉ)

DATE :	1 ^{er} mars 2018
ENDROIT :	Bureau du COMEX 800, rue Square-Victoria, suite 25.30 Montréal (Québec) H4Z 1J2
ÉTAIENT PRÉSENTS :	Suzann Méthot, présidente, Québec Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec Brian Craik, GNC Vanessa Chalifour, secrétaire exécutive
ÉTAIT ABSENT :	John Paul Murdoch, GNC

1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté. Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- a. Projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert
 - a. Rapports annuels Niskamoon Corporation – Années 2013 à 2017
 - b. Suivi des conditions de navigation secteur de la rivière Rupert-2014 – Lot 6 : Consultation des utilisateurs non-cris– Rapport final et Suivi des conditions de navigation – Secteur de la Rupert – Lots 2 à 5 et 7 – 2014 – Rapport final
- b. Projets de règlements LQE
- c. Publication Le Jamésien

2) Adoption du compte rendu de la 360^e réunion

Le compte rendu de la 360^e réunion est adopté tel quel.

Action : Faire traduire et classer le CR 360.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de correspondance entre le 2 et le 28 février 2018 est présenté à l'Annexe A.

4) Projet minier Rose lithium – tantale par Corporation Éléments Critiques

N/Réf : 3214-14-053

- a. Mise à jour de l'étude d'impact environnemental
 - Pour discussion

Ce projet est en cours d'analyse par le MDDELCC ainsi que par le Gouvernement de la Nation crie. Le COMEX devrait être en mesure de travailler sur un premier document de questions et commentaires lors de la rencontre du 6 avril 2018.

5) Projet de chemins forestiers « H section ouest » et « I » par Matériaux Blanchet

N/Réf : 3214-05-075

- a. Mise à jour du programme de caractérisation du milieu naturel – Condition 4
- b. Mesures de protection des espèces fauniques menacées ou vulnérables – Condition 6
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 19 janvier 2018, pour recommandation, les réponses aux questions et commentaires adressés par le COMEX dans sa lettre datée du 31 juillet 2017 pour la condition 4 (programme de caractérisation) ainsi que la condition 6 (mesures de protection des espèces fauniques menacées ou vulnérables) pour le projet de chemins forestiers « H section ouest » et « I ».

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et estiment que, sur le plan technique, le nouveau programme de caractérisation et les réponses aux questions du COMEX soumis par le promoteur conviennent. Le COMEX est donc satisfait avec la mise à jour proposée. Le COMEX est toutefois déçu de constater la collaboration difficile entre la communauté crie de Waswanipi et le promoteur. Malgré cette situation, en considération du cycle de vie des espèces qui fait en sorte que les activités sur le terrain doivent débiter incessamment, le COMEX va de l'avant avec sa recommandation de la mise à jour du programme de caractérisation du milieu naturel. Il est néanmoins recommandé au promoteur de poursuivre ses efforts visant à établir la communication avec la communauté crie de Waswanipi et la mise sur pied du comité de suivi tel qu'énoncé dans la condition 9 du certificat d'autorisation.

De plus, le COMEX souhaite rappeler au promoteur que les deux rapports de caractérisation mentionnés devront être présentés au COMEX pour recommandation et devront être autorisés par le MDDELCC ce qui implique deux autres modifications de certificat d'autorisation avant que le promoteur puisse entreprendre des travaux de construction. Ces rapports de caractérisation devront prendre en compte, en plus des conditions 7 et 8, les conditions 2, 5 et 6.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2018-0301-01 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et estiment que le nouveau programme de caractérisation proposé (Condition 4) incluant la condition 6 répond aux attentes du COMEX.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.

Action : Faire une traduction anglaise de courtoisie.

- c. Complément d'information – Étude de potentiel archéologique (Condition 8) et Comité de suivi (Condition 9)
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 9 février 2018, pour recommandation, les réponses aux questions et commentaires adressés par le COMEX dans sa lettre datée du 31 juillet 2017 pour la condition 8 (étude de potentiel archéologique) ainsi que la condition 9 (comité de suivi) pour le projet de chemins forestiers « H section ouest » et « I ».

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et considèrent que le protocole d'étude de potentiel archéologique est adéquat et que le promoteur peut aller de l'avant pour sa réalisation préalable à la construction des routes H ouest &. Toutefois, le COMEX entretient des doutes sur la réalisation de l'étude de potentiel archéologique compte tenu de la collaboration difficile entre le promoteur et la communauté crie de Waswanipi telle qu'en témoigne la les échanges intervenus entre le promoteur et la communauté crie de Waswanipi.

Par ailleurs, le COMEX recommande que la réalisation de l'étude de potentiel archéologique soit confiée à un archéologue aguerri et puisse permettre d'identifier les secteurs culturellement sensibles, lesquels devaient éventuellement être évités par la construction de la route.

Le COMEX estime que la faisabilité du protocole proposé et la qualité de l'étude de potentiel archéologique reposent sur une collaboration ouverte et un dialogue continu entre le promoteur et la communauté crie de Waswanipi. Ainsi, le COMEX recommande une fois de plus au promoteur de poursuivre ses efforts visant à établir la communication avec la communauté crie de Waswanipi et la mise sur pied du comité de suivi tel qu'énoncé dans la condition 9 du certificat d'autorisation.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2018-0301-02 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et estiment que le protocole d'étude de potentiel archéologique est adéquat et que le promoteur peut aller de l'avant pour sa réalisation.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.

Action : Faire une traduction anglaise de courtoisie.

- d. Suivi du caribou forestier des hardes Nottaway et Assinica (Condition 3)
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 20 février 2018, pour recommandation, le suivi du caribou forestier des hardes Nottaway et Assinica (Condition 3) pour le projet de chemins forestiers « H section ouest » et « I ».

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur. Celui-ci informe le COMEX que les pourparlers se poursuivent avec le MFFP afin de conclure une entente visant la contribution du promoteur au programme de suivi du caribou réalisé par le MFFP, soit une contribution financière pour la pose de colliers émetteurs aux caribous et le suivi télémétrique de ces colliers sur une période de cinq ans. Le COMEX est favorable à cette contribution et, dans la mesure du possible,

recommande que des colliers soient posés sur les individus les plus susceptibles de fréquenter l'aire d'influence du projet. De plus, le COMEX aimerait être informé des suivis qui seront effectués par le MFFP, de leurs résultats et des liens de causalités liant la construction des routes forestières au comportement des caribous.

Par ailleurs, le COMEX considère que les programmes d'acquisition de connaissances réalisés sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James doivent s'assurer d'une participation des parties prenantes crie concernées, dans la mesure où elles le désirent. Ainsi, le COMEX aimerait être informé des efforts consentis pour favoriser l'implication des Crie dans le suivi du caribou forestier réalisé par le MFFP, et de leurs résultats.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2018-0301-03 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et sont favorables à la contribution du promoteur et recommandent que, dans la mesure du possible, les colliers émetteurs soient posés sur les individus les plus susceptibles de fréquenter l'aire d'influence du projet.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.

Action : Faire une traduction anglaise de courtoisie.

6) Projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert

N/Réf : 3214-10-017

- a. Suivi des frayères aménagées pour l'esturgeon jaune dans le bief Rupert amont et au PK 290 dans la rivière Rupert – Année 2015
 - Pour information

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 13 septembre 2017, pour information, le suivi des frayères aménagées pour l'esturgeon jaune dans le bief Rupert amont et au PK 290 dans la rivière Rupert – Année 2015 pour le projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert.

ATTENDU QUE ce suivi avait pour but de vérifier l'intégrité et l'utilisation des frayères aménagées pour l'esturgeon jaune. Il s'agissait de la dernière année de suivi de l'intégrité des frayères aménagées au PK 333 et de la rivière Rupert et au PK 30,5 de la rivière Misticawissich. Le maintien de l'intégrité physique de ces deux aménagements a été confirmé. Pour ce qui est du suivi de l'utilisation de ces frayères, celui-ci se poursuivra en 2017 et 2020.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du rapport de suivi et ils estiment que jusqu'à présent, les données recueillies pour le suivi 2015 rencontrent les objectifs visés.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2018-0301-04 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du rapport de suivi et ils estiment que jusqu'à présent, les données recueillies pour le suivi 2015 rencontrent les objectifs visés.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.

- b. Suivi de l'intégrité et de l'utilisation des frayères multispécifiques aménagées dans la rivière Rupert – Année 2015 et bilan 2011-2015
 - Pour information

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 5 avril 2017, pour information, le suivi de l'intégrité et de l'utilisation des frayères multispécifiques aménagées dans la rivière Rupert – rapports d'études 2015 et bilan du suivi (2011-2015) pour le projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert.

ATTENDU QUE ce suivi avait pour but de vérifier l'intégrité physique des aménagements piscicoles prévus dans le tronçon à débit réduit de la Rupert ainsi que leur utilisation par les meuniers, le doré jaune, le grand corégone et l'omble de fontaine.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du rapport de suivi et ils estiment que jusqu'à présent, les données recueillies pour le suivi 2015 rencontrent les objectifs en lien avec ce suivi spécifique. Dans l'ensemble, on observe que l'intégrité semble se maintenir dans les frayères aménagées et que les espèces cibles fréquentent celles-ci à divers degrés.

Le suivi incluant le bilan réalisé en 2015 marquait la dernière année du suivi des frayères multispécifiques aménagées dans la rivière Rupert prévue au programme de suivi environnemental 2007-2023. Toutefois, à la suite des travaux correcteurs apportés au PK-170 de la rivière Rupert, les membres du COMEX aimeraient rappeler au promoteur ses obligations en vertu des conditions 1 et 2 de la modification du certificat d'autorisation afférent délivrée le 18 mai 2017 :

Condition 1 : Le promoteur doit maintenir les mécanismes d'échanges instaurés avec les Cris lors de la construction du projet de Centrale de l'Eastmain 1A et dérivation Rupert durant la phase de construction du PK 170. Il doit également fournir à l'Administrateur pour information, à la fin des travaux, un rapport de ces échanges.

Condition 2 : Le programme de suivi environnemental 2007-2023 doit être bonifié en ajoutant deux années supplémentaires, soit 2018 et 2020, au suivi de l'intégrité physique et de l'utilisation de la frayère multispécifique aménagée à proximité de l'ouvrage hydraulique du PK 170 de la rivière Rupert. Ce suivi doit également couvrir la zone de fraie naturelle située en aval de l'ouvrage hydraulique du PK 170 de la rivière Rupert.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2018-0301-05 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du rapport de suivi et ils estiment que jusqu'à présent, les données recueillies pour le suivi 2015 rencontrent les objectifs en lien avec ce suivi spécifique.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.

- c. Suivi de la sauvagine 2014 – Réponses au questionnaire cri
 - Pour information

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 9 novembre 2017, pour information, les réponses au questionnaire cri pour le suivi de la sauvagine 2014 – inventaires de la bernache du Canada pour le projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des réponses au questionnaire cri et qu'ils n'ont pas de commentaire sur celui-ci. Par contre, pour les futurs suivis qui s'y rapportent, il serait avisé de présenter sous forme de tableau un résumé de ces consultations menées auprès des cris.

De plus, les membres cris du COMEX ont informé l'ensemble du comité du caractère confidentiel des réponses détaillées du questionnaire cri. Le COMEX s'engage donc à garder cette information confidentielle et tient à ce qu'à l'avenir, le promoteur informe le COMEX du caractère confidentiel d'informations transmises, le cas échéant.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2018-0201-06 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des réponses au questionnaire cri et qu'ils n'ont pas de commentaire sur celui-ci. Par contre, pour les futurs suivis qui s'y rapportent, il serait avisé de présenter sous forme de tableau un résumé de ces consultations menées auprès des cris.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.

- d. Suivi des conditions de navigation – Secteur de la Rupert – Lots 2 à 5 et 7 – 2014 – Rapport final
Suivi des conditions de navigation secteur de la rivière Rupert-2014 – Lot 6 : Consultation des utilisateurs non-Cris– Rapport final
 - Pour information

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 20 septembre 2016, pour information, le suivi des conditions de navigation – Secteur de la Rupert – Lots 2 à 5 et 7 – 2014 – Rapport final ainsi que le suivi des conditions de navigation – Secteur de la Rupert – 2014 – Lot 6 : Consultations des utilisateurs non-Cris – Rapport final pour le projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert.

ATTENDU QUE ces suivis avaient pour but d'évaluer les conditions de navigation dans le tronçon à débit réduit de la rivière Rupert, d'identifier les préoccupations des utilisateurs non-Cris à l'égard des nouvelles conditions de navigation et de connaître leur niveau d'appréciation de l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des rapports de suivi et ils estiment que les résultats confirment les hypothèses initialement avancées par le promoteur à savoir que le caractère navigable, à la suite de la dérivation partielle, a été conservé sur la quasi-totalité du tronçon à débit réduit de la rivière Rupert.

Concernant les entrevues réalisées en 2014 auprès des utilisateurs non-Cris, aucune des 23 entreprises et 3 personnes adeptes de canot ou de kayak contactées n'ont fréquenté la rivière Rupert après sa dérivation. Toutefois, le COMEX note l'intérêt signifié par des représentants d'entreprises à consulter les cartes de navigation afin d'évaluer la possibilité de retourner faire une expédition sur la rivière Rupert dans les prochaines années. L'étude a révélé que peu de membres de la grande communauté des canoteurs récréatifs ont été informés des travaux entrepris par Hydro-Québec relativement au maintien de la navigabilité. Le COMEX est d'avis que ces informations pourraient bénéficier aux autorités régionales en matière de tourisme.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2018-0201-07 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des rapports de suivi et estiment que les hypothèses initialement avancées par le promoteur sont maintenant confirmées.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.

- e. Rapports annuels Niskamoon Corporation – Années 2013 à 2017
 - Pour information

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 10 janvier 2018, pour information, cinq rapports annuels de la Corporation Niskamoon pour les années 2012 à 2017 pour le projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des cinq rapports annuels et ont beaucoup apprécié leur contenu qui permet d’apprécier les retombées concrètes générées par l’instauration de la Corporation Niskamoon.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2018-0201-08 : de transmettre à l’Administrateur provincial une correspondance pour l’informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des rapports annuels transmis et le COMEX n’a pas de commentaire sur ceux-ci. Par contre, le COMEX souhaite continuer de recevoir les rapports annuels de la Corporation Niskamoon, lorsque disponibles.

Action : Envoyer une lettre à l’Administrateur provincial.

7) Projet d’exploitation d’un gisement de fer-vanadium par Métaux BlackRock inc.

N/Réf : 3214-14-050

- a. Demande de modification du CA global
 - Pour discussion

Ce projet est en cours d’analyse par le MDDELCC ainsi que par le Gouvernement de la Nation crie. Le COMEX devrait être en mesure de travailler sur un premier document de questions et commentaires lors de la rencontre du 6 avril 2018.

En raison de l’ampleur de la demande de modification, le COMEX abordera son examen comme s’il s’agissait d’un nouveau projet. À la suite de l’envoi d’un prochain document de questions et commentaires, le COMEX voudra recevoir du promoteur un document consolidé de l’ensemble du projet, lequel devra contenir les réponses aux questions et commentaires qui sont éventuellement transmis au promoteur.

Vanessa Chalifour fait le point sur sa discussion avec la mairesse de Chibougamau, Madame Manon Cyr. Madame Cyr mentionne qu’elle aimerait avoir plus d’informations sur cette demande de modification et qu’il sera peut-être question pour la Ville de Chibougamau de demander la tenue d’audiences publiques.

La représentante du promoteur a confirmé que les documents relatifs au projet seront rendus publics sur son site et le lien sera transmis au COMEX afin qu'il soit également en mesure de l'afficher sur son site.

Action : Assurer le suivi auprès de madame Jacqueline Leroux de Métaux Blackrock pour l'obtention de l'accès public aux documents électroniques.

8) Varia

a. Lettre du Gouvernement de la Nation crie : Route B

Une lettre a été envoyée à Chantiers Chibougamau Limitée de la part d'Isaac Voyageur concernant la construction de la Route B. Toutefois, selon la réponse obtenue de la part de Chantiers Chibougamau Limitée, cette route ne sera pas construite. Il est plutôt question de routes utilisées en période hivernale et non pas de routes permanentes. Le MFFP a également donné suite à la lettre envoyée par Isaac Voyageur. De son côté, le COMEX n'a pas à répondre à cette lettre.

b. MTMDET – Portrait climatique régional : Participation du COMEX au comité de travail

Poursuivant l'objectif d'une meilleure prise en compte des changements climatiques dans le développement d'infrastructures sur le territoire de la Baie-James, le MTMDET souhaite réaliser le portrait climatique de la Baie-James et est conscient que ces données pourraient être intéressantes pour le COMEX de même que l'expertise du COMEX est aussi intéressante pour la réflexion du MTMDET. Le COMEX est donc invité à participer au comité de travail sur le portrait climatique régional qui sera mis sur pied par le MTMDET. Suivant la recommandation de la présidente du COMEX, le CCEBJ a également été invité à participer audit comité. Une première rencontre serait prévue en Avril.

c. Carrière à Chisasibi : modification CA ?

Le COMEX n'a eu aucun retour de l'Administrateur régional concernant une demande de prolongation pour le projet de la Carrière à Chisasibi. La carrière serait donc toujours utilisée, mais le nouveau propriétaire du CA serait en défaut attendu qu'aucune demande de CA n'a été déposée.

Action : Brian Craik s'informerait auprès de Lucas Del Vecchio du Gouvernement de la Nation crie afin d'avoir un état de situation pour ce projet.

d. LET à Waswanipi

Brian Craik s'informera auprès de Lucas Del Vecchio du Gouvernement de la Nation crie afin d'avoir un état de situation pour ce projet.

e. Projets de règlement LQE

Suzann Méthot, Robert Joly et Daniel Berrouard ont assisté à une présentation sur les nouveaux projets de règlements afférents à la réforme de la LQE récemment publiés pour consultation.

Le COMEX se questionnait particulièrement sur l'impact de la RAMDCE dans le cadre de ses examens, et nos constats semblent affirmer qu'il n'en aura pas. Toutefois, une question demeure quant aux projets faisant l'objet d'une attestation de non-assujettissement et réalisés sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. De plus, le texte de la RAMDCE confirme le caractère public des documents soumis dans le cadre de toutes les autorisations soumises à l'article 22, incluant celles concernant les projets autorisés suite à l'examen du COMEX et de ses recommandations.

Ceci aura entre autres comme conséquence qu'à partir du 23 mars 2018, le COMEX n'aura plus à demander l'autorisation aux promoteurs pour la publication des documents soumis dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation.

Demeure toujours un questionnement quant à la publication des documents relatifs aux suivis de conditions de CA. Et, contrairement aux projets soumis à la procédure méridionale, les expertises sectorielles et ministérielles reliées aux projets nordiques ne seront pas intégrés dans ces publications.

f. Publication Le Jamésien

La dernière publication de ¼ de page dans Le Jamésien a été faite le 5 mars 2018. Les sujets publiés furent le projet de la demande de modification de CA pour BlackRock ainsi que le projet minier Rose Lithium-Tantale.

9) Prochaines réunions

- a. 6 avril 2018 à Montréal
- b. 9 mai 2018 à Montréal
- c. 13 juin 2018 à Montréal

Annexe A
Suivi de la correspondance du 2 au 28 février 2018

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert N/Réf : 3214-10-017	Suzann Méthot COMEX	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Suivi de la frayère multispécifique aménagée à l'aval de la centrale de la Sarcelle – Année 2015	Transmis le 6 février 2018 Accusé réception le 8 février 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	Benoît Gagnon Hydro-Québec	Suivi de la frayère multispécifique aménagée à l'aval de la centrale de la Sarcelle – Année 2015	Transmis le 21 février 2018 Reçu COMEX le 22 février 2018	
Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf : 3214-10-017	Mireille Paul MDDELCC	Benoît Gagnon Hydro-Québec	Liste des stations de mesure des débits, des niveaux d'eau et de la température en fonction en 2014 et 2015	Transmis le 21 février 2018 Reçu COMEX le 22 février 2018	
Projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert N/Réf : 3214-10-017	Suzann Méthot COMEX	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Suivi des frayères aménagées aux PK 203 et 207 de la rivière Eastmain – Année 2014, Suivi de la passe migratoire au PK 207 de la rivière Eastmain – Année 2013 et 2014, Suivi des populations de poissons entre les PK 193 et 217 de la rivière Eastmain – Secteur à débit augmenté – Année 2015	Transmis le 6 février 2018 Accusé réception le 8 février 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	Benoît Gagnon Hydro-Québec	Suivi des frayères aménagées aux PK 203 et 207 de la rivière Eastmain – Année 2014, Suivi de la passe migratoire au PK 207 de la rivière Eastmain – Année 2013 et 2014, Suivi des populations de poissons entre les PK 193 et 217 de la rivière Eastmain – Secteur à débit augmenté – Année 2015	Transmis le 21 février 2018 Reçu COMEX le 22 février 2018	

Annexe A
Suivi de la correspondance du 2 au 28 février 2018

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert N/Réf : 3214-10-017	Suzann Méthot COMEX	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Demande de modification du certificat d'autorisation Complexe résidentiel permanent sur le site du campement temporaire de l'Eastmain 1	Transmis le 9 février 2018 Accusé réception le 12 février 2018	
Projet de construction des chemins forestiers « H section ouest » et « I » par Matériaux Blanchet N/Réf : 3214-05-075	Alexis Deshaies EnviroCree	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Programme de caractérisation du milieu naturel, Réponses aux questions et commentaires (anglais)	Transmis le 29 janvier 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Programme de caractérisation du milieu naturel, Réponses aux questions et commentaires (anglais)	Transmis le 5 février 2018	<i>Pour recommandation</i>
	Alexis Deshaies EnviroCree	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Complément d'information - Étude de potentiel archéologique (condition 8) et comité de suivi (condition 9)	Transmis le 1 ^{er} février 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Complément d'information - Étude de potentiel archéologique (condition 8) et comité de suivi (condition 9)	Transmis le 9 février 2018 Reçu COMEX le 9 février 2018	<i>Pour recommandation</i>
	Alexis Deshaies EnviroCree	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Réponses aux questions et commentaires (condition 4)	Transmis le 9 février 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Réponses aux questions et commentaires (condition 4)	Transmis le 14 février 2018 Reçu COMEX le 15 février 2018	<i>Pour recommandation</i>
	Alexis Deshaies EnviroCree	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Conformité aux conditions du certificat d'autorisation (Condition 3)	Transmis le 14 février 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Conformité aux conditions du certificat d'autorisation (Condition 3)	Transmis le 16 février 2018 Reçu COMEX le 20 février 2018	<i>Pour recommandation</i>

Annexe A
Suivi de la correspondance du 2 au 28 février 2018

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet Whabouchi par Nemaska Lithium inc. N/Réf : 3214-14-052	Suzann Méthot COMEX	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Demande de modification de la localisation de l'effluent final	Transmis le 6 février 2018 Accusé réception le 8 février 2018	
Projet Whabouchi par Nemaska Lithium inc. N/Réf : 3214-14-052	Suzann Méthot	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Programme de suivi environnemental et social – rapport révisé (v1)	Transmis le 9 février 2018 Accusé réception le 12 février 2018	
Projet d'usine de production de granules de bois à Chapais par Barrette-Chapais Ltée N/Réf : 3214-23-005	Suzann Méthot COMEX	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Recommandation du COMEX	Transmis le 7 février 2018 Accusé réception le 8 février 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	Benoit Barrette Barrette Chapais Ltée	Certificat d'autorisation	Transmis le 26 février 2018 Reçu COMEX le 26 février 2018	
Projet de construction de la route B Nord	Isaac Voyageur Administrateur régional	Marco Trudel, MFFP Pascal Morissette, Chantiers Chibougamau Ltée cc. Suzann Méthot, COMEX	Projet de construction de la route B Nord	Transmis le 12 février 2018	<i>Pour information</i>
	Pascal Morissette Les Chantiers Chibougamau Limitée	Gloria Blacksmith Gouvernement de la Nation crie	Projet de construction de la route B Nord	Transmis le 16 février 2018	<i>Pour information</i>
	Marco Trudel MFFP	Isaac Voyageur Administrateur régional	Projet de construction de la route B Nord	Transmis le 23 février 2018	<i>Pour information</i>
Comité de suivi – Portrait climatique régional sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James	Anick Guimond MTMDET	Suzann Méthot COMEX	Comité de suivi – Portrait climatique régional sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James	Transmis le 16 février 2018 Reçu COMEX le 16 février 2018	